

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le jeudi 12 janvier 2023 à 16h00 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du lundi 9 janvier 2023.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert MOULIN, M. Bruno SENECLAUZE.

Absent(e)s : M. Francis BARRY, Mme Solange BERGERON, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Martine CARRIER, M. Antoine CAVROY, M. Clément CHAPEL, M. Philippe DELAPLACETTE, M. Antoine DOS SANTOS, M. Khalid ESSAYAR, M. Aurélien FERLAY, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Jean-Pierre LEFEBVRE, M. Grégory MAZET, M. Driss NAJI, M. José ORENES LERMA, Mme Danielle RAMENERI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Yves RULLIERE, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Luc CHAUMONT, Mme Sylvette DAVID, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Gérard GRIFFE, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Josiane SANCHEZ, M. Max TOURVIELHE.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. Gilbert MOULIN

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, Mme Victoria BRIELLE

| |
|-------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice : 40 |
| Nombre de membres présents : 4 |
| Nombre de suffrages exprimés : 9/52 |
| ○ Pour : 9 |
| ○ Contre : 0 |
| ○ Abstention : 0 |

Secrétaire de séance : M. Gilbert MOULIN

ADHÉSIONS AU SYNDICAT MIXTE

Vu l'article L5721-2 du CGCT modifié par l'article 49 de la loi du 27 février 2002,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Numérian,

Le Syndicat Olivier de Serres, les Communautés de communes Val de Ligne et du Val d'Ay, ainsi que les communes de Sauzet et de Le Poët Laval, ont délibéré afin d'adhérer au Syndicat Mixte.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Considérant les demandes d'adhésion du Syndicat Olivier de Serres, les Communautés de communes Val de Ligne et du Val d'Ay, ainsi que les communes de Sauzet et de Le Poët Laval.

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

De valider les adhésions du Syndicat Olivier de Serres, les Communautés de communes Val de Ligne et du Val d'Ay, ainsi que les communes de Sauzet et de Le Poët Laval.

Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 12 janvier 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD